

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'EINSTEIN ST.GALLEN AG

### 1. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions incluses dans les présentés CGV s'appliquent à tous les devis et prestations d'Einstein St.Gallen AG et font partie intégrante des devis et contrats acceptés. Les éventuels accords écrits au sein de contrats spéciaux divergents prévalent sur les CGV. La version mise à jour et valable des CGV est publiée sur le site [www.einstein.ch](http://www.einstein.ch). En faisant appel aux services d'Einstein St.Gallen AG, le client exprime son accord avec les dispositions des CGV.

### 2. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ D'EINSTEIN ST.GALLEN

La politique de confidentialité d'Einstein St.Gallen fait partie intégrante des conditions générales de vente d'Einstein St.Gallen AG et sont disponibles sur le site internet d'Einstein St.Gallen.

### 3. CONCLUSION DE CONTRAT

Toute demande de réservation de services passée auprès d'Einstein St.Gallen AG est légalement établie à partir de la confirmation de la part d'Einstein St.Gallen AG, et devient donc contraignante à partir de cet instant. En fonction de l'objet de la demande (restauration, hôtel, séminaires ou congrès) et des préférences des parties contractantes, la confirmation peut être donnée verbalement ou par écrit.

### 4. TARIFS | PRÉ ET POST-CONVENTION

Tous les tarifs s'entendent en francs suisses (CHF), TVA légale incluse. Einstein St.Gallen AG s'engage à fournir les services réservés par le client et ce au prix convenu. Einstein St.Gallen AG se réserve le droit d'adapter ses tarifs si le client souhaite ultérieurement modifier les services réservés (p. ex. modification des prestations hôtelières, de restauration, de congrès comme la durée du séjour des clients, ou la modification des prestations de séminaire ou de restauration. Cette liste n'est pas exhaustive) et qu'Einstein St.Gallen AG a accepté cette modification. Par ailleurs, d'autres facteurs échappant au contrôle d'Einstein St.Gallen AG peuvent entraîner une modification des tarifs.

### 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures dressées par Einstein St.Gallen AG sont payables selon le montant net sous 10 jours à partir de la date de facturation. Toute facture non payée par les participants sera transmise à l'organisateur. Un acompte peut également être demandé comme condition préalable au contrat.

### 6. SOUS-LOCATION, MESURES PUBLICITAIRES ET MENTION DU NOM

La sous-location est soumise à l'accord écrit d'Einstein St.Gallen AG. Une autorisation écrite préalable est en principe requise pour toute mention du nom d'Einstein St.Gallen AG dans n'importe quel média (journaux, radio, télévision, internet, etc). Cette clause ne s'applique néanmoins pas aux cas où le nom serait mentionné afin d'indiquer le lieu d'un événement ou un itinéraire à un cercle de participants limité. Si le logo d'Einstein St.Gallen AG doit être utilisé sur un document imprimé, un «bon à tirer» doit être obtenu au préalable.

### 7. OPTION DE RÉSERVATION

Si aucun contrat n'est conclu quant à l'utilisation des chambres d'hôtel et des salles de séminaire une fois le délai d'option accordé écoulé, Einstein St.Gallen AG peut disposer autrement des éléments réservés provisoirement, même sans en informer le client.

### 8. RÈGLES D'ANNULATION

Toute annulation ou modification du nombre de personnes sera exclusivement acceptée par écrit. Si des réservations d'hôtel ou d'événements sont annulées pour des raisons incombant à l'organisateur, si l'organisateur se retire du contrat ou réduit le nombre de participants par rapport au nombre de chambres initialement réservé, il s'engage, quelles que soient les circonstances, à rembourser les frais suivants:

#### 8.1 EN CAS DE RÉSERVATIONS INDIVIDUELLES JUSQU'À 9 NUITÉES, LES CONDITIONS D'ANNULATION SUIVANTES S'APPLIQUENT:

Les réservations de 1 à 9 nuitées peuvent être annulées gratuitement jusqu'à 18h le jour d'arrivée. Passé ce délai, la première nuit réservée sera facturée. Les chambres réservées qui ne sont pas du tout occupées par les participants au cours de l'événement ou uniquement partiellement seront facturées à l'organisateur à 100% du prix convenu. Cette clause s'applique également en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

**8.2 EN CAS DE RÉSERVATIONS DE GROUPE À PARTIR DE 10 NUITÉES, LES CONDITIONS D'ANNULATION SUIVANTES S'APPLIQUENT:**

| Réservations de groupe jusqu'à 49 nuitées  | Réservations de groupe à partir de 50 nuitées  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 91 jours avant l'arrivée: gratuite</li> <li>• de 90 à 61 jours avant l'arrivée: 25%</li> <li>• de 60 à 21 jours avant l'arrivée: 50%</li> <li>• de 20 à 3 jours avant l'arrivée: 95%</li> <li>• Moins de 3 jours avant l'arrivée: 100%</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 181 jours avant l'arrivée: gratuite</li> <li>• de 180 à 91 jours avant l'arrivée: 25%</li> <li>• de 90 à 61 jours avant l'arrivée: 50%</li> <li>• de 60 à 31 jours avant l'arrivée: 75%</li> <li>• de 30 à 11 jours avant l'arrivée: 85%</li> <li>• de 10 à 3 jours avant l'arrivée: 95%</li> <li>• Moins de 3 jours avant l'arrivée: 100%</li> </ul> |

**8.3 ANNULATIONS DE SALLES DE SÉMINAIRE ET DE BANQUETS**

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Food &amp; Beverage: annulation gratuite jusqu'à 31 jours, 50% des services commandés entre 30 et 60 jours, 100% moins de 5 jours. Si aucun montant n'avait encore été convenu contractuellement pour les mets et les boissons, un montant de 25 CHF par personne sera facturé pour un apéritif et 45 CHF par personne pour un repas.</li> <li>• Location de salle: 100% du tarif convenu à partir de la signature du contrat</li> <li>• Forfaits séminaires: 100% de la location de la salle conformément à la liste des prix de la salle concernée à partir de la signature du contrat</li> <li>• Technique: Aucun frais d'annulation pour la technique interne. En cas de location d'éléments techniques auprès de prestataires externes, les règles d'annulation du loueur s'appliquent.</li> </ul> |
|--|

**9. PAIEMENT DES COMMISSIONS**

Einstein St.Gallen se réserve le droit de ne verser aucune commission sur les prestations annulées, même si elles ont été facturées au client. Aucune commission n'est généralement accordée sur les prestations F&B, sauf accord contraire. Aucune commission ne sera accordée sur les prestations de tiers comme les parkings, les taxes de séjour, etc.

**10. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Le nombre définitif de participants pour les banquets et repas de groupes doit être indiqué à Einstein St.Gallen AG au moins deux jours ouvrables avant l'événement. Nous tolérons un écart inférieur par rapport au nombre indiqué de 5%. Au-delà, les absences seront facturées par Einstein St.Gallen AG.

**11. ATTRIBUTION DE SALLE**

En cas de modification significative du nombre de participants par rapport à ce qui était initialement prévu, Einstein St.Gallen AG se réserve le droit de procéder à un changement de salle pour les séminaires et banquets.

**12. PLANIFICATION ET INFORMATION**

Les informations nécessaires à la réalisation de l'événement, comme le choix du menu et des boissons, des chaises, des moyens techniques requis et de la décoration de la salle, doivent être communiquées à Einstein St.Gallen AG au moins 7 jours avant la date de l'événement. Si, sur demande de l'organisateur, Einstein St.Gallen doit procéder à une modification de l'organisation des chaises le jour de l'événement, des coûts supplémentaires seront facturés.

Un programme précis du déroulement de l'événement doit être transmis à Einstein St.Gallen AG au moins 5 jours avant l'événement.

**13. SERVICES DE RESTAURATION**

Les horaires que vous nous indiquez sont contraignants pour nous. En cas de retard de plus de 30 minutes, les coûts supplémentaires liés à la rémunération des collaborateurs vous seront facturés.

**14. ASSISTANCE TECHNIQUE**

Einstein St.Gallen AG se réserve le droit de ne louer certaines salles de séminaire qu'avec une assistance technique. Les coûts de l'assistance technique ne sont pas inclus dans le prix de location. Les prix figurant sur la liste mise à jour seront appliqués.

**15. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR ET ASSURANCE**

L'assurance pour le matériel apporté doit être souscrite par l'organisateur. Toute responsabilité d'Einstein St.Gallen est exclue. En cas de dommage ou de perte de l'équipement et de l'inventaire d'Einstein St.Gallen AG, les coûts engendrés seront facturés à 100%. Les entreprises tierces participantes sont responsables vis-à-vis de

l'ensemble des participants conformément à leurs propres clauses de responsabilité.

**16. AUTORISATION OFFICIELLE ET SUPPLÉMENT DE NUIT**

Si un événement se prolonge au-delà de minuit, nous facturons de 50 à 70 CHF pour l'autorisation officielle ainsi qu'un supplément de nuit de 250 CHF par heure entamée.

**17. PRESCRIPTIONS DE DROIT PUBLIC ET DE LA POLICE DU FEU**

L'organisateur est tenu de respecter les prescriptions de la police du feu d'Einstein St.Gallen AG, et notamment de s'assurer que les voies d'évacuation restent dégagées. L'utilisation de matériaux hautement inflammables est interdite.

**18. OCCUPATION DE SALLE, CHECK-IN ET CHECK-OUT**

Sauf accord contraire, les salles de séminaire peuvent être occupées 30 minutes avant le début de l'événement. Les collaborateurs d'Einstein Congress se feront un plaisir de vous accueillir à la réception Congress et de vous accompagner jusqu'à votre salle.

Les chambres d'hôtel réservées sont disponibles au plus tôt à partir de 15h le jour d'arrivée. Le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant 11h.

**19. DÉCHETS**

L'organisateur est en principe responsable de l'élimination des déchets dans la limite de quantités normales. Si Einstein St.Gallen AG se charge de l'élimination des déchets, des frais d'élimination correspondants et de traitement seront facturés.

**20. CALME ET ORDRE**

Einstein St.Gallen AG peut à tout moment procéder à une résiliation unilatérale du contrat sans compensation si un événement menace de nuire aux activités habituelles, à la sécurité des personnes et de l'environnement ou à la réputation d'Einstein St.Gallen AG, ceci notamment si le contenu religieux, politique ou d'autre nature de l'événement venait à être porté à la connaissance du grand public. Cela sera notamment le cas si les informations données quant au contenu et au déroulement de l'événement s'avéraient fausses ou incomplètes.

**21. SUISA**

Toute indemnisation de droit d'auteur liée à la musique doit être déclarée et payée par l'organisateur.

**22. BILLETTERIE**

Les billets achetés via la billetterie (<https://shop.e-guma.ch/einstein-sanktgallen/de/events>) sont soumis aux conditions d'achat correspondantes.

**23. DIVERS**

L'installation de matériel d'information en-dehors de la salle de conférence doit être discutée avec Einstein St.Gallen AG au préalable.

S'il est prévu que des représentants des médias participent à l'événement dans les bâtiments d'Einstein St.Gallen AG, cela doit être annoncé au préalable.

Dans les locaux d'Einstein St.Gallen AG, les repas doivent exclusivement être composés des plats et boissons mis à disposition par l'hôtel. Les conditions exceptionnelles doivent être négociées au préalable avec la direction d'Einstein St.Gallen AG.

Toute modification des présentes conditions générales de vente requiert la forme écrite.

**24. FOR ET DROIT APPLICABLE**

Le tribunal de St-Gall dispose de la compétence exclusive. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse.

Einstein St.Gallen AG, Saint-Gall, octobre 2019